

Une équipe de cadres pédagogiques expérimentés

97 étudiants infirmiers par promotion et 61 élèves aides-soignants

Un institut tourné vers la coopération avec le territoire berjallien

Une collaboration privilégiée pour des lieux de stages multiples



Bienveillance

Entraide et confiance en l'autre

Soigner ensemble et travailler en équipe

Une équipe administrative et logistique au service des étudiants et élèves

Un rattachement avec l'Université de LYON LYON 1

Nos valeurs :
le respect
l'humanisme
l'autonomie
la solidarité

Partage de connaissances

Des locaux adaptés pour une formation performante

Un fort taux de réussite
Diplomation pour la scolarité
2022/2023
ESI : 94 %
EAS : 93.44 %

Une ouverture vers l'extérieur pour faire le lien structures / futurs professionnels



FORUM EMPLOI 2023

Bourgoin-Jallieu
La Tour-du-Pin
Morestel
Pont-de-Beauvoisin

GHND
BOURGOIN-JALLIEU
Institut de Formation aux Professions de Santé **IFPS**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



IFPS
16, rue du Bachelet
38300 Bourgoin-Jallieu

Tél. 04 69 15 76 60
Fax 04 69 15 76 80
ifps@ghnd.fr
<https://ghnd.fr/ifps>



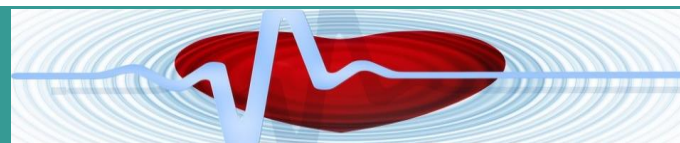
Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024
Participez à la formation des soignants de demain !!





La **taxe d'apprentissage**, représentant 0,68% de la masse salariale de l'année écoulée, est destinée à faire participer les employeurs au financement des formations initiales de l'enseignement technologique et professionnel.

Vous pouvez verser à notre institut:

- ◆ L'intégralité de votre taxe d'apprentissage
- ◆ Le quota seul



- ◆ La catégorie A (ouvriers spécialisés) ou B (cadres moyens) du barème
- ◆ Le cumul A+B du barème

Comment verser la taxe d'apprentissage à l'IFPS ?

La somme que vous voudrez bien nous allouer pourra être remise :

- ◆ Soit par virement ou chèque

à **TRESORERIE HOSPITALIERE NORD ISERE**

- ◆ Soit par le biais de la chambre de commerce
- ◆ Soit par le biais de votre organisme collecteur en précisant le nom de notre **IFPS de Bourgoin-Jallieu**
- ◆ Formulaire de versement et RIB sur <https://ghnd.fr/ifps/>

Ce que la relation avec l'IFPS du GHND peut vous offrir :

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à notre Institut, vous contribuerez à :

- ◆ Participer à la qualité de la formation des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants afin qu'ils deviennent des professionnels de santé compétents
- ◆ Associer votre entreprise aux projets de santé de la région
- ◆ Renforcer le potentiel de formation de la région dans le domaine de l'enseignement supérieur
- ◆ Complémenter nos ressources documentaires
- ◆ Moderniser l'ensemble de nos salles de cours par des équipements informatiques et de vidéo projection
- ◆ Continuer à développer le centre de simulation en santé avec l'acquisition de matériel pédagogique conforme aux évolutions technologiques
- ◆ Développer nos compétences numériques

VOTRE CONTRIBUTION EST UNE RESSOURCE VITALE POUR L'IFPS

LES REALISATIONS 2023 :

- ◆ Ouverture du CENTRE DE SIMULATION EN SANTE
- ◆ Ouverture d'un NOUVEAU centre de documentation (CDOC)



- ◆ Acquisition de matériels pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence et d'ergonomie
- ◆ Achat de mannequins pour les pratiques de soins



LES PERSPECTIVES 2024 :

- ◆ Acquérir des écrans numériques interactifs
- ◆ Développer les outils pédagogiques innovants (réalité virtuelle, serious game, ...)
- ◆ Acquisition de matériel pour le centre de simulation en santé

